

Questions orales

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est pour cela qu'il pose la question.

M. Siddon: Les faits sont bien tels qu'on l'a déjà dit à la Chambre, soit que j'ai été mis au courant de la situation l'après-midi du mardi 1^{er} décembre.

Quant aux mesures immédiates dont il est question, il s'agit de certaines mesures prises par le ministère des Pêches et celui de la Santé le dimanche, de mesures dont je n'ai pas été informé et qui n'ont pas non plus été approuvées.

La procédure établie a été respectée en tout temps, comme l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a bien expliqué à la Chambre. La façon de procéder a été exposée en détail jeudi dernier. Ce sont les faits. La marche à suivre habituelle a été respectée.

L'ORDRE D'ARRÊTER LES EXPÉDITIONS—LE MOMENT OÙ LE
MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ

M. George Henderson (Egmont): Il y a quelque chose qui ne va pas dans cette histoire, monsieur le Président, parce que le ministre a clairement dit: «Moi-même et le ministre de la Santé, M. Epp, avons ordonné d'arrêter l'expédition des moules le dimanche.»

Une voix: Non, il n'a pas dit cela.

Mme Copps: Oui, il l'a dit. Lisez l'interview.

M. Henderson: Il a ordonné aux producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard d'arrêter toutes les expéditions de moules en provenance de l'île. Il a ordonné l'arrêt des expéditions.

Je répète que le ministre ne devrait pas rejeter le blâme sur les fonctionnaires. S'il veut faire des déclarations au sujet de ce que lui-même et le ministre de la Santé ont fait, il doit en assumer la responsabilité et il doit aussi reconnaître que tout cela relève de lui. S'il n'était pas au courant de la situation malgré tout ce que nous savons maintenant, je peux vous dire qu'il aurait dû l'être, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député insiste pour relier deux idées exprimées dans deux phrases distinctes et pour tout embrouiller.

A l'heure du déjeuner le mardi 1^{er} décembre, les fonctionnaires des ministères des Pêches et des Océans et de la Santé et du Bien-être social avaient analysé les données scientifiques à leur disposition.

Mme Copps: Votre adjoint était au courant le 27 novembre.

M. Siddon: Ces renseignements ont été transmis par mon sous-ministre à mon chef de cabinet, et j'ai moi-même été mis au courant de la situation l'après-midi du 1^{er} décembre. L'alerte a été donnée plus tard ce jour-là. Ce sont les faits.

ON DEMANDE DE CRÉER UN PROGRAMME D'INDEMNISATION
DES PRODUCTEURS

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a pris des mesures, pour des raisons d'hygiène, contre la consommation et la distribution des moules, huitres, palourdes et pétoncles du Golfe St-Laurent.

Tous les producteurs, même ceux dont les produits ne présentent apparemment aucune trace de toxines, subissent de graves pertes à cause de cette situation et certains sont même menacés de ruine financière.

Le ministre donnera-t-il à ces producteurs de Terre-Neuve, de l'Île du Prince Édouard, de Nouvelle-Écosse, du Québec et du Nouveau-Brunswick l'assurance qu'il va mettre en place rapidement un programme d'indemnisation pour empêcher ces producteurs de subir des revers financiers catastrophiques?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en réponse au député, je tiens tout d'abord à préciser un point. Le député a-t-il parlé de pétoncles? Ils ne sont pas touchés.

M. Harris: Les pétoncles du Golfe St-Laurent.

M. Epp (Provencher): Les pétoncles ne sont pas touchés, monsieur le Président. Je tenais à ce que ce soit bien clair.

Je voudrais dire à tous les députés que des annonces ont été publiées aujourd'hui dans les grands quotidiens anglais et français concernant le plan d'action, la manière dont les clams, les moules, les huitres et les palourdes provenant de la région de l'Atlantique ont été retirés du marché régional canadien. Ces produits seront remis en marché à mesure que les inspecteurs pourront garantir que les nouvelles cargaisons respectent pleinement les normes d'hygiène et de sécurité.

Je tiens à dire au député, comme je l'ai dit hier à la Chambre, que c'est la santé du public qui est la priorité absolue. Nous allons nous occuper d'abord des questions relatives à la santé et nous nous occuperons des autres détails par la suite.

• (1500)

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE SECTEUR DES MOLLUSQUES

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, d'après le reportage du *Globe and Mail*, dans lequel on cite le ministre, les pétoncles du Golfe ne comprennent pas les crevettes, le crabe ou les pétoncles de l'Atlantique. Si le ministre apporte une correction, je l'en remercie.

Ma question s'adressait toutefois au ministre des Pêches et des Océans. Je me reporte aux commentaires faits par les fonctionnaires de Nouvelle-Écosse, plus précisément par le sous-ministre des Pêches de la Nouvelle-Écosse, au sujet d'un très grave problème financier dans cette province. Le directeur provincial de l'aquiculture en Nouvelle-Écosse a parlé de très lourdes répercussions, et dans l'Île-du-Prince-Édouard, les producteurs de mollusques sont au bord de la faillite. Ce sont là des considérations très sérieuses, qui s'ajoutent aux questions de santé dont le ministre et la Santé et ses collaborateurs ont la tâche de s'occuper.